

Fiches techniques des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au Luxembourg

Objectif 12



Établir des modes de consommation et de production durables

L'ODD 12 se base sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP) adopté lors du Sommet mondial de Rio de Janeiro en juin 2012 (cible 12.1). Partant du principe de base d'un développement économique durable et d'une utilisation efficace des ressources naturelles (12.2.), l'ODD 12 retient une diminution de moitié des déchets alimentaires complétée d'une réduction des pertes de produits alimentaires (12.3), une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement (12.4), une réduction des déchets produits (12.5), l'instauration de rapports de développement durable par les grandes entreprises (12.6), la durabilité des marchés publics (12.7), ainsi que la mise à disposition d'informations et la sensibilisation aux modes de vie durables (12.8). En tant que moyens de mise en œuvre, sont exigés un renforcement scientifique et technologique des pays en développement (12.a), le développement du tourisme durable (voir également 8 ODD, 12.b), ainsi que la suppression progressive des subventions à l'énergie fossile non-efficaces (12.c).

Pour le Luxembourg, le défi quant à la mise en œuvre nationale de l'ODD 12 concerne, plus particulièrement, onze cibles :

- **Cible 12.1** qui vise à promouvoir les modes de consommation et de production durables
- **Cible 12.2** qui vise à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **Cible 12.3** qui vise à réduire le volume de déchets alimentaires dans les chaînes de production
- **Cible 12.4** qui vise à gérer écologiquement les déchets dangereux
- **Cible 12.5** qui vise à réduire la production de déchets
- **Cible 12.6** qui vise à soutenir les entreprises pour qu'elles publient des informations sur leur viabilité
- **Cible 12.7** qui vise à promouvoir l'inclusion de critères de durabilité dans les marchés publics
- **Cible 12.8** qui vise à sensibiliser le public sur les modes de vie durable
- **Cible 12.a** qui vise à soutenir les modes de consommation et de production durables dans les pays en développement
- **Cible 12.b** qui vise à soutenir le développement de tourisme durable dans les pays en développement
- **Cible 12.c** qui vise à réduire les subventions aux dommageables à l'environnement

Indicateur	Évaluation à long terme (période de 15 ans)	Évaluation à court terme (période de 5 ans)
Pressions environnementales		
Empreinte écologique	: 1	: 1
Empreinte hydrique	: 1	: 1
Consommation de matières premières (biotique et abiotique)	: 1	: 1
Intensité de la consommation intérieure de matières	●	●
Production de déchets dangereux, par activité économique	●	●

Mesures de réduction des pressions		
Production de biens et services environnementaux	:	●
Taux de traitement des déchets urbains	●	●
Proportion des subventions dangereuses pour l'environnement	:1	:1

1 indicateur en développement

Échelle d'évaluation à 4 niveaux:

● clairement favorable ● pas ou modérément favorable ● modérément défavorable ● clairement défavorable

En résumé

L'intensité de la consommation de matière par rapport au PIB est en diminution sur les 15 années étudiées, traduisant ainsi un découplage entre la consommation de bien et la production de valeur.

Quant à la production de déchets dangereux, elle tend à diminuer depuis l'année 2010. Tandis que le taux de traitement des déchets urbains est en nette progression à long terme pour se stabiliser à court terme autour d'une valeur moyenne de 82 %.

La production de biens et services environnementaux présente une certaine stabilité depuis 2008 avec une légère tendance à la décroissance.

Focus sur les indicateurs clés...

Deux indicateurs ont été sélectionnés pour représenter les défis de l'ODD 12 pour le Luxembourg :

- Intensité de la consommation domestique de matières
- Taux de traitement des déchets urbains

Nom de l'indicateur:

L'intensité de la consommation domestique de matières

Définition et Méthode de calcul:

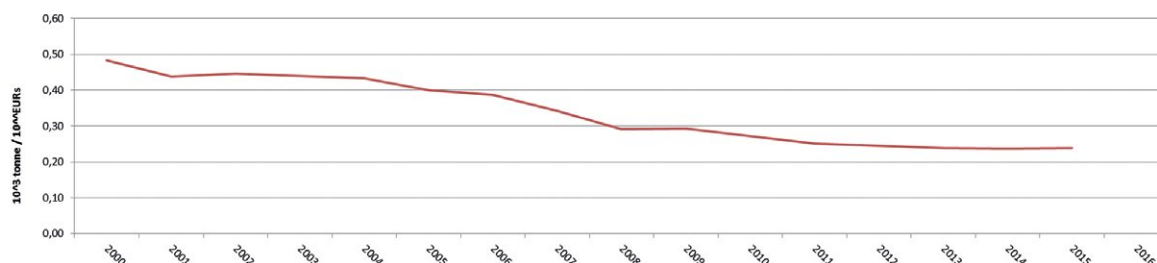
L'intensité de consommation intérieure de matière (103 tonnes/mio. d'EUR) est calculée en faisant le ratio de la consommation domestique de matière (DMC) et du PIB réel.

Pertinence:

L'intensité de la consommation domestique de matières est l'indicateur le plus utilisé pour évaluer l'utilisation rationnelle des ressources dans les économies nationales. Il donne une image du degré de pression environnementale de l'activité humaine.

Représentation graphique:

Graphique 1a: Domestic Material Consumption (abiotic and biotic material) par PIB réel



Analyse:

L'intensité de la consommation intérieure de matière est en continuelle amélioration sur la période des années 2000 à 2015. Proche d'une valeur de 0,5 pour l'année 2000, cette intensité atteignait en 2015 la valeur de 0,24.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

L'indicateur choisi pour suivre l'utilisation rationnelle des ressources (cible 12.2) est l'intensité de la consommation domestique de matière. Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur une période longue de 15 années, cet indicateur s'est amélioré de 46 %, soit une évolution clairement favorable. Sur la période courte récente de 5 années, le gain était de 5 %, soit une évolution clairement favorable.

Source des données:

Base de données d'Eurostat – date d'extraction: 22/05/2017

Nom de l'indicateur:

Taux de traitement des déchets urbains

Définition et Méthode de calcul:

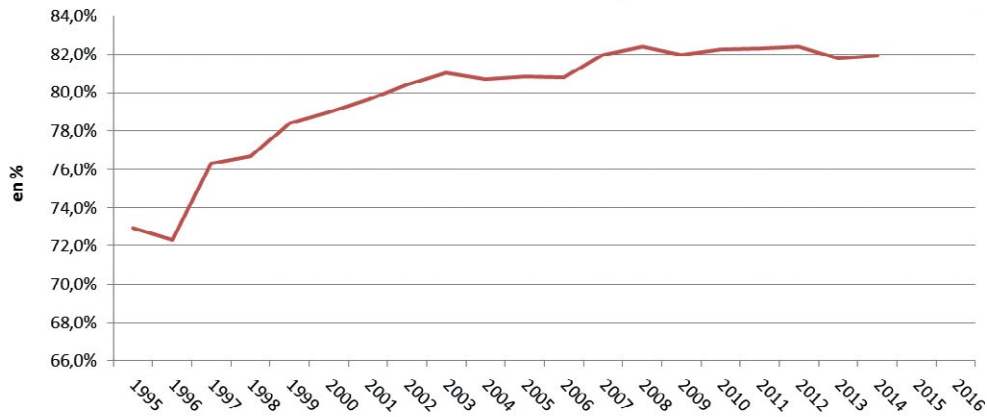
Le taux de traitement des déchets urbains correspond au ratio de la quantité de déchets municipaux utilisés dans des opérations de récupération et la quantité totale de déchets générés. A distinguer du taux de recyclage qui n'inclut pas l'incinération avec récupération d'énergie.

Pertinence:

Cet indicateur mesure l'efficacité du traitement des déchets via la récupération de ces derniers. Trois types de traitement se distinguent: recyclage, compostage et incinération avec récupération d'énergie.

Représentation graphique:

Graphique 7: Taux de traitement par opération de récupération des déchets municipaux



Analyse:

Entre 1996 et 2007, le taux de traitement des déchets urbains s'est continuellement amélioré jusqu'à atteindre les 82 %. Depuis 2007, ce taux est resté plus ou moins stable sur la fin de la série.

Evaluation et Atteinte des objectifs:

Le Luxembourg ne s'est pas fixé d'objectif chiffré officiel pour cet indicateur. Une évaluation par gain de pourcentage a dès lors été appliquée.

Sur une période longue de 15 années, cet indicateur s'est légèrement amélioré de 1 point de pourcentage, soit une évolution modérément favorable. Sur la période courte récente de 5 années, le gain était nul, soit une évolution modérément favorable.

Source des données:

Portail des statistiques publiques (A3300) – date d'extraction. 22/05/2017